



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Plateforme de transit et de recyclage à Dijon, chemin de la Mongeotte

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCOVAL

Raison sociale

SOCOVAL

N° SIRET

4 9 3 6 7 3 4 7 9 0 0 0 2 5

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DELAFOND

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres ICPE soumises à autorisation	Rubrique ICPE 2515-1b : Puissance installée de 450 kW Rubrique ICPE 2517-1 : Superficie du transit de 26 000 m ² Rubrique ICPE 2511-2b : Volume d'activité de 1 000 t/jour Rubrique IOTA 1.3.1.0 Prélèvement d'eau de l'ordre de 7 à 8 m ³ / jour (Déclaration)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

la société SOCOVAL souhaite modifier certaines conditions d'exploitation de son site de Dijon (Mongeotte) :

- La régularisation de la puissance de l'installation de traitement, présente par campagnes sur le site, depuis 2015. Cette unité mobile de concassage criblage possède une puissance de 450 kW pour une puissance déclarée de 198,4 kW. La puissance installée passe donc au niveau du seuil de l'enregistrement.
- Actuellement le site est autorisé à accueillir uniquement les matériaux de déconstruction routière. Afin de pouvoir mettre en place une plateforme dédiée à l'économie circulaire et à la valorisation des déchets issus du BTP, SOCOVAL souhaite accueillir tous type de déchets inertes provenant de l'ensemble des chantiers (terrassement, construction, déconstruction routière ou du bâtiment...).
- Afin de limiter l'envol des poussières et prendre en compte les riverains du site, la société SOCOVAL souhaite remettre en service un puits existant afin d'alimenter en eau un système d'arrosage des pistes en période sèche. Les besoins sont estimés à 800 m³/an, à raison de 7 à 8 m³/j, 100 j/an.

4.2 Objectifs du projet

Ces modifications s'inscrivent dans une démarche de développement durable, d'économie de la ressource et de prise en compte de nos parties prenantes (les riverains au site), SOCOVAL a la volonté :4

- Développer une plateforme dédiée à l'accueil et à la valorisation des déchets inertes produits sur le dijonnais, au plus proche des chantiers
- D'améliorer l'intégration du site dans son environnement local, en diminuant fortement les émissions de poussières
- De régulariser une disposition de l'Arrêté préfectoral historiquement non appropriée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il n'y a pas de phase de travaux, uniquement de l'exploitation, la plateforme existe déjà.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La plateforme de Dijon-Mongeotte accueille une station de transit de matériaux inertes (sables et granulats) dans l'attente de leur commercialisation (négoce) ainsi que des déchets inertes non dangereux afin de les recycler (traitement).

Environ 100 000 tonnes de déchets inertes extérieurs seront accueillies sur le site chaque année, provenant principalement des petits chantiers de terrassement ou de la déconstruction de l'agglomération dijonnaise. En fonction de leur nature, ces matériaux sont dirigés soit vers les stocks de matériaux en transit vers une ISDI, soit dirigé vers les stocks des matériaux à recycler (béton, enrobé...).

Environ 50 000 tonnes de matériaux inertes sont recyclées annuellement sur le site.

Afin de limiter l'envol des poussières sur le site et de maîtriser les impacts vis-à-vis de nos riverains, un arrosage des pistes sera mis en place en période sèche. Le dispositif comprendra un puits (existant et à remettre en service) et un bassin de stockage tampon à mettre en place. Les besoins sont estimés à environ 800 m³/an, à raison de 7 à 8 m³/j, 100 j/an.

Le principe de remise en état du site reste identique à celui prévu dans l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021, à savoir un nettoyage de l'ensemble des terrains pour un usage futur à vocation agricole.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site correspond à une ancienne sablière COLAS, exploitée depuis 1991 et ayant fait l'objet d'une remise en état en plateforme par remblaiement à l'aide de matériaux inertes.

L'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 autorise la SA COLAS NORD-EST à continuer d'exploiter les activités de transit et de traitement des matériaux présentes sur le site. L'activité de carrière a été déclarée en cession d'activité depuis 2019. La Société SOCOVAL a repris en son nom l'activité de transit et de traitement des matériaux le 1er mars 2022.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du site Puissance installée	6 ha 74 a 82 ca 450 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Dijon Métropole
Zonage U (Zone urbaine autorisant les ICPE)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Dijon Métropole approuvé par le 27 juin 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prévention des risques naturels multirisques de mouvement de terrain et d'inondation sur le territoire de la commune de Dijon.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN a été approuvé le 7 décembre 2015. Le projet se situe hors zonage.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site se trouve dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin de l'Ouche.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet prévoit le prélèvement d'eau dans la nappe alluviale du Suzon. Les besoins sont estimés à environ 800 m ³ / an, à raison de 7 à 8 m ³ /j, 100 j/an. Le prélèvement n'a pas d'incidence sur les puits les plus proches, notamment sur celui des jardins familiaux situé à 150 m de distance en aval. Le prélèvement aura une incidence quantitative sur le débit du Suzon. Celle-ci est estimée au maximum à 1,4 % du débit d'étiage du cours d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de drainage sur le site, uniquement le prélèvement détaillé ci-avant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il s'agit d'une plateforme de transit et de recyclage de matériaux, il n'y a pas de terrassement de prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Il s'agit d'une plateforme de transit et de recyclage de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'utilisera pas l'eau potable et ne rejettera pas d'effluents dans les réseaux d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est exploité depuis de nombreuses années et est par conséquent en grande partie artificialisé. La plateforme est principalement constituée d'une surface minérale utilisée pour le stockage des matériaux et la circulation des engins ; elle est donc peu propice au développement d'espèces.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site de la Mongeotte n'est concerné par aucun site Natura 2000. Le site NATURA 2000 le plus proche est la ZPS « Arrière-côte de Dijon et de Beaune » (FR2612001) qui se localise à 5,8 km à l'Ouest. Compte-tenu de la distance importante, les modifications n'auront pas d'incidence sur les zones Natura 2000 du secteur.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site correspond à une plateforme minérale actuellement utilisée pour le stockage des matériaux et la circulation des engins.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par un PPRT (Plan de prévention des risques Technologiques).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site se trouve en dehors du zonage du PPRN de Dijon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas à l'origine de risques sanitaires. Les modifications qui seront réalisées auront un impact très positif sur les poussières dans le secteur d'étude (arrosage des pistes)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'activité de négoce et de recyclage existe sur le site depuis 2015. Les modifications demandées concernent essentiellement le passage du seuil déclaratif à celui d'enregistrement pour l'installation de traitement (rubrique 2515). Il n'y aura donc pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'activité de traitement des matériaux existe depuis 2007. Aucun impact supplémentaire d'un point de vue sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'activité résultant de l'activité de transit et du recyclage de matériaux n'est pas source d'odeur particulière.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'activité résultant de l'activité de transit et du recyclage de matériaux n'est pas source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les modifications des conditions d'exploitation n'entraîneront pas d'impact supplémentaire sur les émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le traitement des matériaux est susceptibles d'émettre des poussières. Les modifications demandées concernent essentiellement le passage du seuil déclaratif à celui d'enregistrement pour l'installation de traitement (recyclage). Cette activité existe depuis 2007 et continuera d'être réalisée par campagne. Les modifications qui seront réalisées auront un impact très positif sur les poussières dans le secteur d'étude (arrosage des pistes)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le traitement et le recyclage des déchets inertes en granulats sera à l'origine d'une faible production de déchet annexe, il s'agira des déchets de type DIB triés par la soufflerie (plastique bois papier), et des métaux triés par aimant. Ces déchets seront valorisés via des filières de traitement dédiés (recyclage matière ou recyclage énergétique)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il n'y a pas de monuments historiques inscrits ou classés dans un rayon de 500 mètres autour du projet. De plus il n'y a pas de covisibilité entre les monuments du secteur et le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est exploité depuis de nombreuses années et est par conséquent en grande partie artificialisé. La plateforme est principalement constituée d'une surface minérale utilisée pour le stockage des matériaux et la circulation des engins.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un étude d'incidence a été réalisé dans le cadre du projet de prélèvement d'eau. Cette dernière se base notamment sur un pompage d'essai réalisé en août 2022. L'extrapolation des données de l'essai montre que le puits est exploitable à un débit de 4 m³/h à raison de 8 m³/j et 5 jours par semaine. Le rabattement maximum calculé au niveau du puits est de l'ordre de 50 cm.

Du fait de la présence des limites alimentées, le prélèvement n'a pas d'incidence sur les puits les plus proches, notamment sur celui des jardins familiaux situé à 150 m de distance en aval.

Le prélèvement aura une incidence quantitative sur le débit du Suzon. Celle-ci est estimée au maximum à 1,4 % du débit d'étiage du cours d'eau.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les modifications demandées n'ont pas d'effets négatifs notables. Les mesures qui sont actuellement mises en place sur le site seront maintenues, on retiendra notamment :

- un contrôle régulier des engins de chantier, ravitaillement à l'aide de la cuve GNR de 750 l présente sur le site, au-dessus de l'aire étanche...
- Un plan de circulation est mis en place sur le site. La sortie du site sur la voie publique est déjà convenablement signalée et aménagée. La zone de sortie bénéficie déjà d'une bonne visibilité
- Le groupe mobile de traitement ne sera présent que par campagne, quelques semaines par an
- Les installations de recyclage sont placées derrière les stocks de matériaux à recycler ou recyclés. Ils font office d'écran sonore
- Un merlon servant d'écran sonore est présent sur le pourtour du site...

La mise en place d'un arrosage des piste aura un impact très positif sur les émissions de poussières.

Enfin, des mesures seront prises au niveau des puits et piézomètres existants afin d'éviter toute contamination des eaux souterraines : Rehaussement de la tête des piézomètres, mise en place d'une dalle étanche autour de chaque ouvrage, sécurisation des têtes de piézomètres, étanchéification du regard du puits...

Notons que les suivis réalisés (poussières, bruit, eau) seront poursuivis.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la modification de l'arrêté préfectoral actuel. Ces modifications n'entraîneront pas d'incidence supplémentaires par rapport à celle générées actuellement. La remise en service du forage existant permettra même d'améliorer l'intégration du site dans son environnement local, en diminuant fortement les émissions de poussières.

Ces modifications apparaissent comme notables et non substantielles, ne nécessitant pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de présentation des modifications demandées ainsi que leurs incidences sur l'environnement	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DELAFOND

Prénom Laurent

Qualité du signataire Gérant de la société SOCOVAL

À Marsannay-le-Bois

Fait le 2 / 4 / 03 / 2023



Signature du (des) demandeur(s)